

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 326 Subventions (10.000 euros) à trois associations de chant choral.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Le Chœur des Polysons; Sotto Voce ; Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Chœur des Polysons, 11, rue Rébeval (19e), pour le fonctionnement de ses activités en 2018 (2018-02122/ 4483).

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Sotto Voce, 1 rue François Mauriac 94 000 Créteil, pour le fonctionnement de ses activités en 2018 (2018-03586 / 51043).

Article 3 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Les Chœurs d'enfants de St Christophe de Javel, 28, rue de la Convention (15e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2018 (2018-03285/ 18469).

Article 4 : Les dépenses correspondantes, soit 10.000 euros, seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3111.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO